Dow AgroSciences

Garlon™ XRT
Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE

Destiné à supprimer les plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages, les prés, les aires non cultivées comme les emprises, les bases militaires et les sites industriels et les forêts et les terrains boisés.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: triclopyr, présent sous forme d'ester butoxyéthylique 755 g/L
Concentré Émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 28945 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRÉCAUTIONS
AVERTISSEMENT - IRRITE LA PEAU ET LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 10 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

Dow AgroSciences

ClearView™ Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE

GROUPE	2	HERBICIDE

L'herbicide ClearView est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, de plantes envahissantes et d'arbustes dans les grands pâturages libres, les pâturages permanents, les emprises, les sites industriels et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF :Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %
Metsulfuron – méthyl 9,45 %
Avertissement : contient l'allergène sulfites
Granulés mouillables

Nº D'HOMOLOGATION 29752 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 0,1 kg - Vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215-2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE
Les **préposés à l'application** doivent porter une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques.
Les **préposés au mélange et au chargement qui manipulent le produit concentré** doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes monobloc et des bottes de caoutchouc.
Délai de sécurité – Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures suivant l'application dans les zones agricoles.
Pour les terres non agricoles, ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE
N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les espaces de récréation, est minime. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION
- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle à part de la buanderie de maison.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques. Suivre les indications concernant les zones tampons terrestres et aquatiques spécifiées à MODE D'EMPLOI. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde. Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie car l'eau de ruissellement peut couler dans les zones adjacentes et causer des lésions aux cultures et à la végétation utile non visées.

ENTREPOSAGE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE
L'herbicide ClearView, appliqué en postlevée, supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non cultivées. Éviter d'effectuer des applications dans des conditions de froid ou de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire toutes les instructions d'usage avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant de Dow AgroSciences (1-800-667-3852).

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide ClearView sur les plantes en croissance active. Ne pas appliquer lorsque la température dépasse 28 ^{o}C.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
L'herbicide ClearView est sélectif et très actif contre les plantes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Des lésions à des plantes utiles ou la perte de celles-ci peuvent survenir si l'on n'observe pas les précautions suivantes. Ne pas appliquer ni drainer ou rincer l'équipement sur la végétation utile ou près de celle-ci, ou dans des endroits où leurs racines peuvent dépasser ou dans d'autres endroits où le produit chimique peut être lessivé ou mis en contact avec les racines. Ne pas appliquer sur les passages piétonniers, les voies d'accès, les courts de tennis ou autres endroits similaires.

- Ne pas appliquer plus de 230 grammes par hectare d'herbicide ClearView par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages libres, dans les pâturages, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.
- Une seule application par saison de croissance est permise.
- Les zones traitées pour 24 mois de suppression ne doivent pas être traitées plus qu'une fois par deux ans.
- Appliquer l'herbicide ClearView avec un surfactant recommandé.
- L'herbicide ClearView ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.
- Le foin coupé provenant d'herbe traitée, dans l'année d'application, ne doit être utilisé que sur la ferme pour nourrir le bétail. Le fumier ou compost des animaux nourris au foin traité ne doit être utilisé que sur des sites enregistrés où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Contacter Dow AgroSciences Canada Inc. pour de plus amples renseignements sur les espèces de plantes à feuilles larges sensibles.

Plantes sensibles
Les effets herbicides du ClearView surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'herbicide ClearView peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de pulvériser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Ne pas effectuer d'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. User de prudence en utilisant des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

Ne pas utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. Ne pas déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

Mélanges en réservoir
Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

MODE D'EMPLOI
LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour la suppression de parasites dans des systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des parasites aquatiques. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets

Application par pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne
NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ZONES INDUSTRIELLES (Y COMPRIS EMPRISES), AUTRES ZONES NON CULTIVÉES, GRANDS PÂTURAGES LIBRES ET PÂTURAGES PERMANENTS

HERBICIDE CLEARVIEW UTILISÉ SEUL
Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 135 – 230 g/ha. Appliquer lorsque la végétation indésirable visée est en croissance active. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 110 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application aérienne et 200 litres/ha pour l'application terrestre. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide ClearView utilisé seul – Suppression saisonnière

Taux d'herbicide ClearView	Supprimées tout au long de la saison	Suppression
135 g/ha	neslie paniculée, bardanette épineuse, chardon vulgaire, vergerette du Canada, chardon des champs, stellaire moyenne, trèfle, séneçon vulgaire, petite herbe à poux, tanaisie vulgaire, spargoute des champs, saponnaire des vaches, pissenlit, scabieuse des champs, sagesse-des-chirurgiens, renouée scabre, ortie royale, ortie de la Caroline, kochia à balais♦, renouée persicaire, chardon penché, crépis des toits, marguerite	verge d'or du Canada, chénopode blanc, renouée liseron

	blanche (pré-bourgeon), laiteron des champs, chardon épineux, amarante fausse-blite, soude roulante, matricaire inodore, bourse-à-pasteur, centaurée maculée, tabouret des champs, érodium cicutaire, mélilot, renoncule âcre, sarrasin de Tartarie, canola spontané♦♦, symphorine occidentale, moutarde des champs, centaurée du solstice	
170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus gnaphale, patience crépue, épilobe à feuilles étroites, lépidie à feuilles larges, bertéroa blanche, antennaire négligée, onoporde acanthe, luzerne spontanée, herbe à poux vivace, carotte sauvage, rosier des prairies, fraisier de Virginie	armoise absinthe
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus gypsophile paniculée, jusquiame noire, gaillet gratteron, chondrille, carvi cumin sauvage, panais sauvage	
230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise absinthe, centaurée jacée, centaurée diffuse♦♦♦, cynoglosse officinale, renouée du Japon, grande molène, épervière orangée♦♦♦♦, laitue scariole, salicaire pourpre, cranson dravier, épervière jaune♦♦♦♦	achillée

♦Biotypes non résistant aux ALS

♦♦Toutes variétés sauf canola résistant aux ALS

♦♦♦Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 230 g/ha quand les plantes sont en pleine croissance et le moment optimal d'application est du stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines ou en automne. Les plantes seront contrôlées par l'application de mi-été et d'automne même si les plantes ne présentent aucune modification de forme ou de stature durant l'année d'application.

♦♦♦♦Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 230 g / ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées jusqu'à 12 mois après application d'herbicide ClearView utilisé seul

Taux d'herbicide ClearView	Supprimées jusqu'à 12 mois	Réprimés jusqu'à 12 mois
135 g/ha	matricaire inodore	chardon des champs, pissenlit
170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus chardon des champs♦, pissenlit, fraisier de Virginie	armoise douce, armoise de l'ouest, symphorine occidentale, rosier des prairies
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus rosier des prairies	
230 g/ha	épervière orange♦♦, armoise douce	chalef argenté

♦ Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.
♦♦ Appliquer l'herbicide ClearView à raison de 230 g / ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées jusqu'à 24 mois après application d'herbicide ClearView utilisé seul

Taux d'herbicide ClearView	Supprimées jusqu'à 24 mois	Réprimés jusqu'à 24 mois
170 g/ha	fraisier de Virginie	chardon des champs♦, pissenlit, armoise douce, rosier des prairies
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus	symphorine occidentale
230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus pissenlit, armoise douce, rosier des prairies, chardon des champs	

♦ Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours (ou le nourrir de foin non traité) dans une zone non traitée avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE CLEARVIEW

L'herbicide ClearView peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D Amine pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les mesures de précaution, directives et restrictions les plus strictes indiquées sur l'étiquette du produit d'association. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide 2,4-D Amine – suppression tout au long de la saison

Composants	Taux	Suppression tout au long de la saison
Herbicide ClearView	135 g/ha	Mauvaises herbes à feuilles larges armoise absinthe, laiteron potager, laitue bleue (parties épigées), chardon vulgaire (parties épigées), bardane < 4 feuilles, lampourde glouteron, verge d'or du Canada, plantain majeur, salsifis majeur, herbe à gomme (parties épigées), épervière, cranson dravier (parties épigées), chénopode blanc, armoise douce, ortie dioïque, renouée liseron, laitue scariole Arbustes chalef argenté (saule de Wolf) Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide 2,4-D Amine – suppression ou répression tout au long de la saison

Composants	Taux	Suppression tout au long de la saison
Herbicide ClearView	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus Mauvaises herbes à feuilles larges Armoise de l'ouest Arbustes Potentille frutescente Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide 2,4-D Amine – suppression jusqu'à 12 mois après application

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide ClearView	135 g/ha	chardon des champs♦, pissenlit, fraisier de Virginie
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

♦Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide ClearView	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	potentille frutescente, symphorine occidentale, rosier des prairies <u>Mauvaises herbes supprimées à ce taux</u> Armoise douce

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide ClearView	200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	armoise de l'ouest, armoise douce, chalef argenté (saule de Wolf),

Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide 2,4-D Amine – suppression jusqu'à 24 mois après application

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide ClearView	135 g/ha	pissenlit, fraisier de Virginie
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide ClearView	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	armoise douce <u>Mauvaises herbes supprimées à ce taux</u> chardon des champs, rosier des prairies

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide ClearView	200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	chardon des champs♦, chalef argenté (saule de Wolf), symphorine occidentale, rosier des prairies

♦Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide ClearView	230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise de l'ouest, potentille frutescente
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Délais à respecter avant la récolte/pâturage pour l'herbicide ClearView mélangé en réservoir avec l'herbicide Amine 600.

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai à respecter avant de récolter le fourrage ou de couper le foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE CLEARVIEW – Terres non cultivées

On peut mélanger en réservoir l'herbicide ClearView avec des herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de triméthylsulfonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées), avec l'herbicide Arsenal ou avec l'herbicide Garlon XRT, pour augmenter le nombre de mauvaises herbes, de plantes ligneuses et d'arbres supprimés sur les emprises, les sites industriels (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non cultivées (où un sol nu est souhaité). Les mélanges en réservoir de glyphosate et d'Arsenal permettent de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges alors que le mélange en réservoir de l'herbicide Garlon XRT permet de supprimer un large spectre de mauvaises herbes < feuilles larges, de plantes ligneuses et d'arbres. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les précautions, le mode d'emploi, et les limitations les plus strictes indiquées sur l'étiquette du produit d'association.

Mélange en réservoir – Herbicide ClearView plus Herbicide Glyphosate

Utiliser 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 0,8 – 4,3 kg e.a./ha d'herbicide glyphosate herbicide (équivalent à 1,69 – 9,0 L/ha de solution herbicide Vantage™XRT). Un surfactant est requis. Suivre les directives de mélange.

Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide Arsenal :

Appliquer 3,0 L d'herbicide Arsenal par hectare mélangé en réservoir à 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView.

Mélange en réservoir - Herbicide ClearView plus herbicide Garlon XRT

Utiliser 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 2,5 – 5 L/ha d'herbicide Garlon XRT. Utiliser un surfactant recommandé (tel que Gateway™ Adjuvant, Fluide Xiameter OFX-0309, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf, Agral 90, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %. Voir l'étiquette de l'herbicide Garlon XRT pour la liste complète des plantes ligneuses et des arbres supprimés.

Pour supprimer l'épinette noire, utiliser 230 g d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 4-5 L de Garlon XRT, dans 1 000 L/ha pour les applications par tuyau souple ou lance et au moins 200 L/ha pour les applications généralisées, ainsi qu'un surfactant recommandé (tel que Gateway Adjuvant, Fluide Xiameter OFX-0309, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf, Agral 90, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide ClearView tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Si on effectue un mélange en réservoir, ajouter la quantité requise de produit d'association tout en poursuivant l'agitation.
4. Ajouter le surfactant recommandé.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

MÉTHODES D'APPLICATION

GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

Pratiques de gestion des plantes envahissantes

On peut appliquer l'herbicide ClearView en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, ne pas effectuer de coupe, de fenaison, de déchiquetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l'application.

L'herbicide ClearView peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide ClearView, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

Grands pâturages et prés

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. Le mélange en réservoir d'herbicide Reclaim procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir pour terminer la pulvérisation complète de la population des plantes visées.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes
Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser le tableau de mélange suivant pour mélanger l'herbicide ClearView avec suffisamment d'eau et de surfactant pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes envahissantes. Noter que les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants NE requièrent PAS de zone tampon : pulvérisateur portatif ou à dos et traitement localisé. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Tableau de mélange

Herbicide ClearView	Surfactant*	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
1,35 – 2,3 grammes	20 mL	10 litres
13,5 – 23 grammes	200 mL	100 litres
135 -230 grammes	2000 mL	1000 litres

*Surfactant recommandé tel que Gateway™ Adjuvant, Ag-Surf, Agral 90 ou Citowett Plus

Utiliser le taux le plus élevé de la fourchette lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

Application aérienne
Utiliser l'herbicide ClearView seul, ou mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D amine, l'herbicide du glyphosate ou l'herbicide Garlon XRT, pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Appliquer l'herbicide ClearView aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par voie aérienne. Pour une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Observer toutes les directives dans Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et la séquence du mélange. Se référer à l'étiquette de l'autre produit pour des directives, des instructions sur l'application aérienne et des mesures de précaution additionnelles.

Vérifier les étiquettes des autres produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) indiquée pour les autres du mélange en réservoir.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :
1. La distance des buses le plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur
Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.
1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
    - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
    - Agitater et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
    - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
    - Vider le réservoir complètement.

3. Deuxième rinçage:
    - Remplir le réservoir d'eau propre.
    - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
    - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
    - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
    - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
    - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
    - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
    - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
    - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

Zones tampons
Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :	
			Habitats d'eau douce	Habitats terrestres♦
Pulvérisateur agricole	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées		10	15
Aérienne	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées	Voilure fixe (grosse)	175	750
		Voilure tournante (grosse)	150	650
		Voilure fixe (de grosse à très grosse)	125	475
		Voilure tournante (de grosse à très grosse)	100	325
		Voilure fixe (très grosse)	100	375
		Voilure tournante (très grosse)	90	225
		Voilure fixe (de très grosse à extrêmement grosse)	80	250
		Voilure tournante (de très grosse à extrêmement grosse)	70	175

♦Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manoeuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

REMARQUE : La zone tampon de la dérive de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le Calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide ClearView est un herbicide du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ClearView et à d'autres herbicides du groupe 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ClearView ou les herbicides du même groupe 2 et 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée
Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

042018

Code de l'étiquette: CN-29752-010-F
Remplace: CN-29752-009-F

PRÉCAUTIONS
AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Irrite les yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Risque d'irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si l'inhalation fréquente de bruines ne peut être évitée, l'exposition professionnelle aux pesticides peut être réduite en portant un respirateur à adduction d'air filtré muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-23C de la MSHA et du NIOSH), ou d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-14G de la MSHA et du NIOSH), ou un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques ou d'une boîte filtrante avec un préfiltre N, R, P ou HE. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées. En vaporisant, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Faire attention d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation du concentré d'herbicide ou de l'application du mélange dilué, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de manger ou de fumer. Prendre un bain ou une douche chaude avec beaucoup de savon après le travail.

Pour minimiser les risques d'exposition lors de la manipulation et de l'application de l'herbicide Garlon XRT :

- Lire et suivre les directives dans les sections Équipement de protection recommandé et Précautions de cette étiquette.
- Les applicateurs doivent être formés sur les façons de minimiser les risques d'exposition personnelle lors de l'application d'herbicide en grande quantité pour des traitements tronc-feuillage. Ils doivent notamment connaître la méthode de pulvérisation vers l'arrière qui consiste à pulvériser tout en s'éloignant de la zone traitée et à savoir comment limiter le contact avec le feuillage traité.
- Les applicateurs doivent être supervisés pour s'assurer que toutes les directives d'emploi sur l'étiquette et les techniques d'application appropriées sont suivies.
- **Traitement agricole :** Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.
- **Traitement non agricole :** Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
- Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les manipulateurs protégés sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION RECOMMANDÉ
Manipulation du concentré
Pour manipuler le produit concentré, porter des lunettes à coques ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, une protection imperméable pour la tête et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc) au cours de toutes les activités de mélange/chargement. Enlever sans délai les vêtements contaminés par le concentré et les laver avant de les remettre. Faire bien

attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le concentré, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Application de la solution diluée
Au cours de la pulvérisation de la solution diluée et de l'entretien et des réparations de l'équipement, porter une protection oculaire telle que lunettes à coques, écran facial ou lunettes de sécurité, une combinaison propre par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, une protection imperméable pour la tête, des gants résistants aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène) et des chaussures de protection contres les produits chimiques telles des bottes de caoutchouc.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES
COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être évalué en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Ne pas expédier ni entreposer près des aliments pour humains, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p.ex. sol sablonneux) et/ou aux endroits où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Les habitats terrestres et aquatiques sensibles doivent être protégés. Une zone tampon doit être établie afin d'éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans ces habitats (se référer à la section «Application par voie terrestre» ou «Application par voie aérienne» pour connaître les exigences relatives à la zone tampon et les recommandations pour le contrôle de la dérive de pulvérisation). Par exemple, les habitats

pouvant longer les zones traitées sont les brise-vent, les terres humides (ex.: fondrières), les mares vaseuses et leur rive sèche, les zones boisées non ciblées et les zones végétalisées adjacentes à une masse d'eau.

ENTREPOSAGE
Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou pour animaux au moment de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer à une température supérieure à -2 °C ou agiter le contenant avant son utilisation.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Garlon XRT est recommandé pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages et les parcours naturel, les aires non cultivées comme les emprises, les lignes électriques et de communication, les pipelines, le long des routes, des voies ferrées et des clôtures ainsi qu'autour des bâtiments agricoles, des bases militaires, des complexes industriels et des sites de fabrication et d'entreposage; et les sites industriels et les forêts et les terrains boisés. Référez-vous à la section USAGE RESTREINT TRAITEMENT PAR VOIE AÉRIENNE DES FORÊTS (PLUS DE 500 HECTARES) ET DES TERRAINS BOISÉS (500 HECTARES OU MOINS).

Parmi les plantes ligneuses pouvant être supprimées à la concentration inférieure, on compte les suivantes :

aulne
frêne
tremble
tilleul d'Amérique
hêtre
bouleau
ronce
nerprun
cerisier♦
cerisier de Virginie♦
peuplier deltoïde
cornouiller
sureau
orme♦
aubépine
caryer
ostryer de Virginie
févier épineux ♦
robinier
érables
mûrier
chênes♦
sumac de l'Ouest
pins♦
peuplier
érable rouge♦
framboisier♦
sassafras
sumac
platane occidental
mélèze laricin
rosier sauvage
saule
hamamélis de Virginie

♦Ces essences pourraient avoir besoin d'être traitées à la concentration supérieure et d'être traitées encore l'année suivante, particulièrement si le premier traitement a été effectué à la concentration inférieure.

Parmi les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces supprimées, on compte les suivantes :

bardane	liseron des champs	gaillet mollugine
chicorée sauvage	chénopode blanc	vesce
rumex crépue	herbe à poux	laitue scariole
pissenlit	renouée	

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

- Appliquer le produit conformément aux directives inscrites sur l'étiquette.
- Ne pas pulvériser l'herbicide Garlon XRT directement sur les cultures désirables ou sur d'autres plantes à feuilles larges ou espèces non ciblées désirables, ni leur permettre d'entrer en contact direct avec le produit. On doit également éviter la dérive des brumes de pulvérisation de l'herbicide Garlon XRT sur ces plantes.

Éviter la dérive de pulvérisation
Ne pulvériser que si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de produit, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés sensibles. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, NE PAS PULVÉRISER.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE OU LE PÂTURAGE
On peut permettre au bétail de brouter les zones traitées ou on peut les récolter comme fourrage, pourvu que l'on respecte les délais suivants :

Pâturage ou récolte du fourrage vert

1. Animaux laitiers
   a) Jusqu'à 3 L/ha : ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de consommer le fourrage vert traité pendant les 14 jours suivant le traitement.
   b) De 3 à 5 L/ha : ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de consommer le fourrage vert traité pendant les 60 jours suivant le traitement.

2. Autre bétail
   a) Jusqu'à 3 L/ha : aucune restriction relative au pâturage.
   b) De 3 à 5 L/ha : ne pas permettre le pâturage ni la récolte du fourrage vert dans les zones traitées pendant les 14 jours suivant le traitement.

NOTE : Si l'on traite moins de 25 % d'une zone de pâturage, aucune restriction ne s'applique (pour l'autre bétail seulement).

Fenaison (récolte du foin)

1. Animaux laitiers en lactation
   a) Pour les traitements allant jusqu'à 5 L/ha, ne pas donner aux animaux laitiers en lactation du foin récolté dans les 60 jours suivant le traitement.

2. Autre bétail
   a) Jusqu'à 3 L/ha : ne pas récolter dans les 7 jours suivant le traitement.
   b) De 3 à 5 L/ha : ne pas récolter le foin dans les 14 jours suivant le traitement.

Retrait des animaux de boucherie
Retirer le bétail des zones de pâturage traitées ou ne pas leur donner du foin traité au moins 3 jours avant l'abattage.

MODE D'EMPLOI
Généralités
Pour de meilleurs résultats, pulvériser l'herbicide Garlon XRT quand les plantes ligneuses et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer les concentrations les plus fortes lorsque des essences plus résistantes comme le frêne, le cerisier de Virginie, l'orme, l'érable (autre que l'érable circiné et l'érable grandifolié), le chêne et le pin sont présentes. Si on applique des doses plus faibles sur ces mêmes essences, elles peuvent repousser et il faudra de nouveau traiter l'année suivante.

L'herbicide Garlon XRT peut être appliqué seul ou avec l'adjuvant Gateway à raison de 0,375% par volume (375 mL par 100 L d'eau). Veuillez consulter l'étiquette de l'adjuvant Gateway pour une liste complète des taux recommandés. L'ajout de l'adjuvant Gateway dans la solution pulvérisée avec l'herbicide Garlon XRT permettra une suppression améliorée et plus constante.

Lorsqu'un agent antidérive est incorporé, suivre les directives de mélange du fabricant.

Application par voie terrestre
Consulter les autorités provinciales appropriées au sujet des permis d'emploi et de l'établissement des zones tampons.

Précautions d'emploi
L'herbicide Garlon XRT n'est pas homologué pour l'application sur les plans d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive sur les plantes non visées, les espèces aquatiques ou les habitats sensibles, s'assurer que des zones tampons appropriées sont maintenues et se référer à la section «Contrôle de la dérive».

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible.

Ne pas utiliser ce produit en tant que bouillie foliaire généralisée dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme les sites où des personnes, incluant des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent les endroits près des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des édifices publics ou toute autre zone où le grand public, y compris les enfants, peut être exposé.

Ne pas utiliser ce produit plus d'une fois par année.

Contrôle de la dérive de pulvérisation
Pour minimiser le risque de dérive lors d'application par voie terrestre généralisée:

- utiliser un système de buse à grosses gouttelettes pour pulvériser le produit grossièrement. Ne pas pulvériser avec une buse à jet conique pour insecticide, ni avec d'autres types de buses produisant de fines gouttelettes.
- employer un système de buse antidérive RADIARC ou un additif antidérive NALCO-TROL ou un équivalent;
- placer la rampe de pulvérisation le plus bas possible;
- ne pas dépasser la pression requise afin d'obtenir le bon calibre de pulvérisation pour les plantes visées;
- pour l'application par voie terrestre, ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT lorsque la vitesse et la direction du vent présentent un risque de dérive. Pulvériser la bouillie lorsque la vitesse du vent est faible. Pour l'application par voie aérienne, se référer aux «Précautions d'emploi» à la section «Usage restreint» pour des renseignements sur les zones tampons appropriées.

- Si on utilise un agent épaississant, suivre les instructions et précautions d'emploi sur l'étiquette du produit. Lorsqu'on utilise un pulvérisateur hydraulique muni d'un pistolet, ne pas diriger le jet au-dessus du niveau des plantes.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Traitement localisé du feuillage et des tiges

Pour la suppression des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, mélanger de 2,5 à 5 L d'herbicide Garlon XRT à de l'eau, de façon à obtenir 1000 L de bouillie de pulvérisation. Utiliser la concentration la plus élevée d'herbicide pour les applications à la fin de l'été lorsque la croissance ralentit ou lorsqu'on est en présence d'essences résistantes. Pulvériser les broussailles jusqu'au point de ruissellement. Les feuilles doivent être mouillées à fond. Pour minimiser la dérive, la pression à la buse ne doit pas dépasser 1400 kPa. Ne pas pulvériser en direction des cultures ou des plantes utiles non visées. On recommande d'ajouter un agent antidérive pour minimiser la dérive de la pulvérisation. Pour la végétation surpassant 2,5 mètres de hauteur, couper et pulvériser sur les repousses ou utiliser une des méthodes de traitement de l'écorce basale.

Traitement foliaire à faible volume

Pour la suppression des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, utiliser pour cette technique un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein. On peut aussi utiliser des pulvérisateurs hydrauliques munis de pistolets. Pour la suppression des plantes ligneuses, mélanger de 0,6 à 3 litres d'herbicide Garlon XRT à de l'eau de façon à obtenir 100 litres de bouillie. Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Garlon XRT pour traiter les essences à rejets de l'écorce basale, les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Pulvériser afin de mouiller à fond le feuillage des plantes visées, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Traiter lorsque les feuilles sont complètement sorties, mais avant la coloration de l'automne. Pour la végétation surpassant 2,5 mètres de hauteur, couper et pulvériser sur les repousses ou utiliser une des méthodes de traitement de l'écorce basale.

Traitement foliaire généralisé

Pour supprimer les plantes ligneuses et les mauvaises herbes à feuilles larges, pulvériser à l'aide d'un équipement qui assurera une application uniforme à faible volume. La pression à la buse ne doit pas dépasser 275 kPa. Faire l'application n'importe quand durant la période de croissance. Utiliser les concentrations les plus élevées d'herbicide pour les applications à la fin de l'été, lorsque la croissance ralentit ou lorsqu'on est en présence d'essences résistantes.

Suppression des plantes ligneuses

Mélanger de 2,5 à 5 L d'herbicide Garlon XRT dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

Mélanger de 0,6 à 2,5 L d'herbicide Garlon XRT dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

TRAITEMENT DE L'ÉCORCE BASALE

Renseignements généraux et directives de mélange

Pour supprimer les plantes ligneuses dans les emprises, les bases militaires, les sites industriels et les terrains incultes, utiliser l'herbicide Garlon XRT mélangé à de l'huile et pulvériser tel que décrit ci-dessous. Employer un diluant comme de l'huile minérale ou de l'huile végétale. Ajouter l'herbicide Garlon XRT à la quantité requise d'huile dans le réservoir et bien mélanger. Lorsqu'on effectue un mélange avec des huiles de formulation commerciale pour un traitement de l'écorce basale, lire et suivre les directives et précautions d'emploi indiquées sur l'étiquette préparée par le fabricant de l'huile.

Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Garlon XRT pour pulvériser les essences à rejets de l'écorce basale et les essences à drageons ou en période de dormance. La pression à la buse doit être faible pour minimiser l'éclaboussure de la bouillie sur les plantes non visées.

Traitement à volume faible (sur un côté)
Pour supprimer les plantes ligneuses dont le diamètre de la tige est inférieur à 15 cm, mélanger de 13 à 19 L d'herbicide Garlon XRT dans assez d'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser à fond sur une hauteur de 30 cm au moins un côté de la partie basale de chaque tige de haut en bas, jusqu'au collet des racines. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige ou l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol.

Traitement sur une large bande
Pour supprimer les plantes ligneuses, mélanger de 13 à 19 litres d'herbicide Garlon XRT à de l'huile de façon à obtenir 100 litres de bouillie de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser suffisamment d'herbicide sur un côté des tiges d'un diamètre basal inférieur à 8 cm pour former une bande de 5 cm de large. Lorsqu'une quantité optimale de bouillie a été pulvérisée, la zone traitée devrait s'élargir et encercler la tige au bout de 30 minutes environ. Pulvériser chaque côté des tiges dont le diamètre basal est de 8 à 15 cm. Pulvériser à une hauteur d'environ 30-50 cm du sol. On obtient les meilleurs résultats avec les jeunes tiges en pleine croissance qui ne présentent pas encore les caractéristiques des tiges à écorce plus épaisse dont la croissance est plus lente, comme les arbres des couches inférieures dans les peuplements plus anciens. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser à la hauteur visée, au-dessus du sol.

Traitement des souches
Pour supprimer les repousses au niveau des souches d'essences ligneuses coupées, mélanger de 13 à 19 L d'herbicide Garlon XRT à de l'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Appliquer la solution pour mouiller à fond, mais pas jusqu'au point de ruissellement, toutes les surfaces de coupe adjacentes au cambium ainsi que l'écorce jusqu'au collet des racines. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol. Dans le cas de cépées, s'assurer que toutes les tiges coupées sont bien traitées. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE GARLON XRT – Terres non cultivées
On peut mélanger en réservoir l'herbicide Garlon XRT avec l'herbicide ClearView pour augmenter le nombre de mauvaises herbes, de plantes ligneuses et d'arbres supprimés sur les emprises, les sites industriels (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non cultivées (où un sol nu est souhaité). Les mélanges en réservoir permet de supprimer un large spectre de mauvaises herbes feuilles larges, de plantes ligneuses et d'arbres. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les précautions, le mode d'emploi, et les limitations du produit d'association.

Mélange en réservoir - Herbicide Garlon XRT plus herbicide ClearView
Utiliser 135 – 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 2,5 – 5 L/ha d'herbicide Garlon XRT. Utiliser un surfactant recommandé (tel que Gateway Adjuvant, Fluide Xiameter OFX-0309, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf, Agral 90, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %. Voir l'étiquette de l'herbicide Garlon XRT pour la liste complète des plantes ligneuses et des arbres supprimés.

Pour supprimer l'épinette noire, utiliser 230 g d'herbicide ClearView mélangé en réservoir à 4-5 L de Garlon XRT, dans 1 000 L/ha pour les applications par tuyau souple ou lance et au moins 200 L/ha pour les applications généralisées, ainsi qu'un surfactant recommandé (tel que Gateway Adjuvant, Fluide Xiameter OFX-0309, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf, Agral 90, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide ClearView tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité requise de Garlon XRT tout en poursuivant l'agitation.
4. Ajouter l'adjuvante recommandé.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

PRÉPARATION D'UNE PLANTATION DE BLEUETS NAINS

Faire une application par année. Diriger le jet vers le sol. Le contact direct de la bouillie de pulvérisation avec le plant de bleuet peut causer de graves dommages.

Plantes ligneuses supprimées : l'aulne, le frêne, le bouleau, le cerisier de Virginie†, l'érable (érable rouge†) et le peuplier.

†Peuvent demander des doses plus élevées et une autre application l'année suivante.

Dose : Pour connaître la dose à employer, consulter la section **Traitement de l'écorce basale** sur l'étiquette principale de l'herbicide Garlon XRT.

PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL

Pour supprimer les mauvaise herbes figurant sur l'étiquette, y compris le gaillet mollugine, dans les plantations d'arbres de Noël, appliquer Garlon XRT à un taux de 635 millilitres par hectare dans 250 à 300 litres d'eau en pulvérisation dirigée sous les branches. La pulvérisation ne doit pas entrer en contact avec les branches des arbres de Noël sinon des dommages peuvent survenir. L'utilisation d'écrans protecteurs aidera à prévenir le contact direct avec les branches. S'assurer d'obtenir une couverture complète des feuilles des mauvaises herbes visées. Appliquer sur des arbres qui sont au moins 1,2 mètres de haut.

Appliquer l'herbicide Garlon XRT lorsque les bourgeons des arbres de Noël ont endurcis et qu'aucune pousse d'été n'est présente.

Ne pas appliquer dans l'année de plantation. N'appliquer qu'une seule fois par année.

Se référer à l'étiquette principale de Garlon XRT pour des directives et des détails additionnels.

USAGE RESTREINT
L'herbicide Garlon XRT peut être pulvérisé par voie aérienne pour supprimer les plantes ligneuses sensibles dans les emprises, les sites industriels et les bases militaires.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être utilisé uniquement d'une manière autorisée. Consulter les autorités provinciales au sujet des permis d'emploi de produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI
Application aérienne
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations

générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit être conforme aux mesures de précautions et aux doses recommandées indiquées ci-dessous.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou aux endroits ou la nappe phréatique est située à une faible profoneur.

La pulvérisation par voie aérienne est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'emploi provincial. Des zones tampons sont spécifiées pour protéger les endroits sensibles cités dans la section portant sur les risques pour l'environnement de l'étiquette du produit.

Parmi les essences pouvant être supprimées on compte les suivantes :

Aulne	Sureau	Pins♦
Frêne	Orme♦	Peuplier
Tremble	Aubépine	Érable rouge♦
Tilleul d'Amérique	Caryer	Framboisier♦
Hêtre	Ostryer de Virginie	Sassafras
Bouleau	Févier épineux♦	Sumac
Ronce	Robinier	Platane occidental
Nerprun	Érables	Mélèze laricin
Cerisier♦	Mûrier	Rosier sauvage
Cerisier de Virginie♦	Chênes♦	Saule
Peuplier deltoïde	Sumac de l'Ouest	Hamamélis de Virginie
Cornouiller		

♦Ces essences pourraient avoir besoin d'être traitées à la concentration supérieure et d'être traitées encore l'année suivante, particulièrement si le premier traitement a été effectué à la concentration inférieure.

MODE D'EMPLOI :
APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE
L'herbicide Garlon XRT peut être pulvérisé par avion ou par hélicoptère pour supprimer les plantes ligneuses sensibles dans les emprises, les sites industriels et les bases militaires. Utiliser de 2,5 à 5 L d'herbicide Garlon XRT dans un volume minimal de bouillie de pulvérisation de 30 L par hectare. Pour l'application aérienne de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (telles que D8-46 ou D10-46), de rampes Microfoil ou Thru-Valve. S'assurer que la couverture est uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque la végétation est dense ou en présence de sécheresse.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

L'herbicide Garlon XRT n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser le produit dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive dans les zones identifiées dans la section traitant des risques pour l'environnement, s'assurer que des zones tampons sont maintenues tel que convenu dans la section ci-dessous. Utiliser uniquement des systèmes de mélange/déchargement fermés pour l'application aérienne.

ZONES TAMPONS POUR L'HERBICIDE GARLON XRT

A. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS AQUATIQUES

Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Les zones tampons appropriees sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Pour l'application sur des emprises, des zones tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe) †**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	10	31	71	112
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	43	94	150
> 3,8 à 5 L/ha	26	56	122	205

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	5	19	54	91
> 2,5 à 3,8 L/ha	10	28	69	116
> 3,8 à 5 L/ha	14	35	82	142

† La hauteur de la rampe est la distance entre la végétation visée (p. ex. couvert) et la rampe de l'avion. La zone tampon est la distance entre l'habitat sensible et la partie de la rampe en aval du vent. Voici un exemple pour démontrer comment interpréter ces tableaux : à un taux d'application de 3,8 L/ha, avec une rampe de 10 m de hauteur et de grosses gouttelettes (DVM 351 µm), délimiter une zone tampon de 17 m entre les habitats aquatiques (terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques aux abords des masses d'eau) et la partie de la rampe en aval du vent.

APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	5	13	47	86
> 2,5 à 3,8 L/ha	8	17	59	108
> 3,8 à 5 L/ha	12	20	72	144

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	3	10	37	71
> 2,5 à 3,8 L/ha	6	12	46	87
> 3,8 à 5 L/ha	7	14	53	103

B. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS TERRESTRES

Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans les habitats fauniques sensibles. Consulter les autorités provinciales en matière de pesticides pour des renseignements sur ces habitats. Les zones tampons sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	18	36	69	99
> 2,5 à 3,8 L/ha	26	45	82	116
> 3,8 à 5 L/ha	31	53	92	132

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	14	27	56	82
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	35	69	98
> 3,8 à 5 L/ha	21	40	76	112

APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	14	22	54	84
> 2,5 à 3,8 L/ha	17	26	61	96
> 3,8 à 5 L/ha	19	28	68	105

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	11	18	46	71
> 2,5 à 3,8 L/ha	13	21	53	84
> 3,8 à 5 L/ha	16	23	59	93

Contrôle de la dérive

Pulvériser la bouillie seulement si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de produit, même invisibles, peuvent endommager des cultures et des habitats non visés sensibles.

1. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT quand la vitesse et la direction du vent peuvent présenter un risque de dérive.
2. Ne pas appliquer si la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT à plus de 30 m au-dessus de la végétation visée.
4. Effectuer la pulvérisation aérienne le plus près possible du sol tout en assurant une couverture adéquate.
5. Utiliser les pressions les plus faibles de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par hélicoptère. Utiliser les pressions les plus élevées de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par avion.
6. Choisir une rampe mesurant moins de 75 % de l'envergure des ailes de l'avion ou des hélices de l'hélicoptère.
7. Les grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver. On recommande par conséquent d'éviter les systèmes de pulvérisation et les réglages qui assurent la pulvérisation d'un grand volume de fines gouttelettes. Pour la pulvérisation aérienne de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de buses à jets droits (D6 ou D8) ou de rampes Microfoil ou Thru-Valve. Les buses à jets en cônes ou à disques conventionnels devraient être dirigées directement vers l'arrière ou vers le bas, à un angle de moins de 30 degrés.
8. Ne pas procéder à une pulvérisation aérienne s'il y a inversion de la température de l'air. Cette condition est caractérisée par peu ou pas de vent et une température de l'air inférieure près du sol. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température; utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie.

USAGE RESTREINT

TRAITEMENT PAR VOIE AÉRIENNE DES FORÊTS (PLUS DE 500 HECTARES) ET DES TERRAINS BOISÉS (500 HECTARES OU MOINS): Comprend la préparation du terrain avant la plantation des arbres et le dégagement du terrain après la plantation des ou le dégagement des sites de régénération naturelle.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être utilisé uniquement d'une manière autorisée. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

MODE D'EMPLOI

Application aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit être conforme aux mesures de précautions et aux doses recommandées indiquées ci-dessous.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p.ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

La pulvérisation par voie aérienne est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'emploi provincial. Des zones tampons sont spécifiées pour protéger les zones sensibles citées dans la section portant sur les risques pour l'environnement de cette étiquette.

Les essences ligneuses supprimées sont entre autres:

aulne de l'Orégon	cerisier de Pennsylvanie	chêne rouge
aulne rugueux	érable à grandifolié˅	peuplier baumier
frêne d'Amérique	érable rouge	framboisier
peuplier faux-tremble	érable à sucre˅	saule
bouleau blanc♦		

♦Les méthodes d'application foliaire sont plus efficaces contre le bouleau blanc.
˅L'érable à sucre et l'érable grandifolié sont mieux supprimés par les divers traitements de l'écorce basale.

MODE D'EMPLOI : PULVÉRISATION AÉRIENNE
L'herbicide Garlon XRT peut être appliqué par avion ou par hélicoptère. Pour l'application aérienne de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques ou à pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de rampes Microfoil® ou Thru-Valve®. S'assurer que la couverture est uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque la végétation est dense ou en présence de sécheresse.

Dégagement des plantations ou des peuplements naturels
Pour supprimer les framboisiers et les essences à feuilles caduques dans les plantations de conifères, y compris l'épinette noire ou l'épinette blanche, appliquer de 1,9 à 3,8 L de l'herbicide Garlon XRT mélangé à de l'eau pour un mélange total de 30 L au moins de solution par hectare. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses.

Appliquer à la fin de l'été, à l'aoûtement des conifères (quand les écailles du bourgeon terminal sont fermes et piquent au toucher) et après l'apparition complète du feuillage des essences à feuilles caduques, mais avant la coloration de l'automne.

Pour le dégagement du pin gris, utiliser de 1,9 à 2,5 L à l'hectare de l'herbicide Garlon XRT. Le pin gris peut être lésé à des taux supérieurs à 2,5 L par hectare ou lorsque les semis ne sont pas complètement en période de dormance; ses aiguilles peuvent notamment être endommagées, il risque aussi d'être atrophié ou de mourir. Ne pas pulvériser de l'herbicide Garlon XRT sur ces peuplements à moins que de telles lésions soient tolérables. Pour minimiser les lésions au pin gris, ne pas traiter au cours de la deuxième phase de croissance ou de la pousse d'été. Des semis de pin gris en bonne santé et vigoureux laissés dans le sol pendant deux ans avant l'application sont moins susceptibles de manifester des symptômes de lésions.

Préparation du terrain
Appliquer de 1,9 à 5 L à l'hectare de l'herbicide Garlon XRT mélangé à de l'eau de façon à obtenir une bouillie totale de 30 L au moins. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets de l'écorce basale ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Appliquer l'herbicide après l'apparition complète du feuillage et avant la coloration automnale des feuilles. Après le traitement, on suggère de retarder la plantation des conifères d'une année.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
L'herbicide Garlon XRT n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser le produit dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive dans les zones identifiées dans la section traitant des risques pour l'environnement, s'assurer que des zones tampons sont maintenues tel que convenu dans la section ci-dessous.

Utiliser uniquement des systèmes de mélange/déchargement fermés pour l'application aérienne.

ZONES TAMPONS POUR L'HERBICIDE GARLON XRT

A. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS AQUATIQUES
Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Les zones tampons appropriées sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE
1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe) †**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	14	46	145	259
> 2,5 à 3,8 L/ha	27	79	248	406
> 3,8 à 5 L/ha	39	116	305	487

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	6	24	72	144
> 2,5 à 3,8 L/ha	12	37	107	214
> 3,8 à 5 L/ha	17	50	147	265

† La hauteur de la rampe est la distance entre la végétation visée (p. ex. couvert) et la rampe de l'avion. La zone tampon est la distance entre l'habitat sensible et la partie de la rampe en aval du vent. Voici un exemple pour démontrer comment interpréter ces tableaux: Pour un avion à voilure fixe, à un taux d'application de 3,8 L/ha, avec une rampe de 10 m de hauteur et de grosses gouttelettes (DV 351 µm), délimiter une zone tampon de 79 m entre les habitats aquatiques (terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques aux abords des masses d'eau) et la partie de la rampe en aval du vent.

APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	7	15	77	175
> 2,5 à 3,8 L/ha	12	21	147	278
> 3,8 à 5 L/ha	18	27	190	368

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	4	10	44	101
> 2,5 à 3,8 L/ha	6	14	60	153
> 3,8 à 5 L/ha	8	16	81	193

B. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS TERRESTRES

Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans les habitats fauniques sensibles. Consulter les autorités provinciales en matière de pesticides pour des renseignements sur ces habitats. Les zones tampons sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	19	40	81	124
> 2,5 à 3,8 L/ha	29	53	107	174
> 3,8 à 5 L/ha	35	64	140	232

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	14	29	62	96
> 2,5 à 3,8 L/ha	19	38	77	124
> 3,8 à 5 L/ha	23	44	91	152

APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	15	23	60	100
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	27	74	128
> 3,8 à 5 L/ha	21	30	90	176

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	**Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)**			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	11	19	49	81
> 2,5 à 3,8 L/ha	14	22	58	100
> 3,8 à 5 L/ha	17	24	65	117

Contrôle de la dérive des bruines

Pulvérisation seulement si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de bouillie, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés.

1. Ne pas pulvériser l'herbicide Garlon XRT quand la vitesse et la direction du vent peuvent entraîner un risque de dérive.
2. Ne pas appliquer l'herbicide si la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT à plus de 30 m au-dessus de la végétation visée.
4. Effectuer les pulvérisations aériennes le plus près possibles du sol tout en assurant une couverture adéquate.
5. Utiliser les pressions les plus faibles de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par hélicoptère. Utiliser les pressions les plus élevées de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par avion à voilure fixe.
6. Choisir une rampe mesurant moins de 75 % de l'envergure des ailes de l'avion ou des hélices de l'hélicoptère.
7. Les grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver; on recommande par conséquent d'éviter les systèmes de pulvérisation et les réglages qui assurent la pulvérisation d'un grand volume de fines gouttelettes. Pour la pulvérisation aérienne de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de buses à jets droits (D6 ou D8) ou de rampes Microfoil® ou Thru-Valve®. Les buses à jets coniques pleins ou à disques conventionnels devraient être dirigées directement vers l'arrière ou le bas, à un angle de moins de 30 degrés.
8. Ne pas procéder à une pulvérisation aérienne s'il y a inversion de la température de l'air. Cette condition est caractérisée par peu ou pas de vent et une température de l'air inférieure près du sol. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons, un avion par repérage ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
En ce qui concerne la gestion de la résistance, prendre note que l'herbicide Garlon XRT est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Garlon XRT et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Garlon XRT ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou au www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

022717

Code de l'étiquette: CN-28945-006-F
Remplace: CN-28945-005-F